

Certificat d'examen de type n° F-03-G-469 du 17 décembre 2003

Organisme désigné par le ministère chargé de l'industrie par décision du 22 août 2001

DDC/22/D011146-D6

Compteur d'eau froide à totalisateur électronique SAPPEL type SCAMPY

classe C (toute position)

Le présent certificat prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure: compteurs d'eau froide et de l'avis de la commission technique des instruments de mesure concernant les compteurs d'eau à totalisateur électronique.

FABRICANTS:

SAPPEL SAS – 67, rue du Rhône – 68300 Saint Louis - France,

HYDROMETER GmbH – Industriestrasse 13, D-91522 Ansbach - Allemagne,

MOM, Ipari u. 16 - H-47000 Mateszalka - Hongrie,

MIROMETR, UI. Harcerska, 11 PL-43-400 - CIESZYN - Pologne,

EWT-Elin - Wasserwerkstechnik GmbH - A-1031 Wien - Autriche.

DEMANDEURS:

SAPPEL SAS – 67, rue du Rhône – 68300 Saint Louis – France.

OBJET:

Le présent certificat étend à la société SAPPEL le bénéfice de la décision d'approbation de modèle n° 99.00.382.007.1 du 17 décembre 1999, complétée par la décision d'approbation de modèle n° 00.00.382.013.1 du 20 décembre 2000 et par le certificat d'examen de type n° 01.00.382.001.1 du 11 juillet 2001.

CARACTERISTIQUES:

Les caractéristiques du compteur d'eau froide à totalisateur électronique SAPPEL type SCAMPY sont identiques aux caractéristiques du compteur d'eau froide à totalisateur électronique type aquatech data e.

Le compteur d'eau froide SAPPEL, type SCAMPY, peut être commercialisé sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations de décor différentes.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES:

La marque figurant sur la plaque d'identification du compteur d'eau froide à totalisateur électronique SAPPEL type SCAMPY est identique à celle constituée du numéro et de la date, fixée par le certificat et les décisions précités, soit :



VALIDITE:

Le présent certificat est valable jusqu'au 17 décembre 2009.

REMARQUE:

Les indications relevées à distance ne sont pas contrôlées par l'état.

ANNEXE:

Schémas.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification



Annexe au certificat n° F-03-G-469 du 17 décembre 2003

SCHEMAS





